

DEMANDE DE CARTE DE STATIONNEMENT RESIDENTIEL

MAIRIE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS
SECTION DU STATIONNEMENT SUR VOIE PUBLIQUE
15, boulevard Carnot – 75583 PARIS CEDEX 12

Reportez les coordonnées du titulaire principal du certificat d'immatriculation :

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL

N° D'IMMATRICULATION DU VEHICULE

(1) Première demande Renouvellement Véhicule supplémentaire

Changement de véhicule (n° ancien véhicule :)

Changement d'adresse (**Il est nécessaire de procéder avant à la démarche en Préfecture de Police**)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et en particulier que l'adresse est bien celle de mon domicile.

Fait à Paris, leSignature :

NB : Toute fausse déclaration expose le contrevenant aux peines prévues par les articles L433-19 et L441-7 du Code Pénal.

Délibération 2014 DVD 1115-1 relative aux modalités du stationnement payant de surface : régimes applicables dans les voies parisiennes et stationnement des résidents
Délibération 2014 DVD 1115-2 relative aux modalités du stationnement payant de surface : tarification

Arrêté municipal n°2005-060 du 31 mars 2005 (zonage)

Arrêtés municipaux n°2014 P 0484, 2014 P 0485 et 2014 P 0487 du 22 décembre 2014

1 – Pièces justificatives à produire (présenter les originaux pour une demande sur place, joindre des photocopies pour tout envoi par courrier) :

- **Le certificat d'immatriculation du véhicule** immatriculé en nom propre et à l'adresse du votre domicile principal parisien, également indiqué sur le justificatif de domicile.
- **Justificatif de domicile :**
 - Dernière taxe d'habitation recto-verso (la mention « P » doit figurer dans le cadre « Régime » sur le dernier volet), l'adresse d'imposition doit être celle du domicile parisien. Une carte valable 3 ans (prix 90€) ou valable 1 an (prix 45€) pourra vous être délivrée.
 - Attestation d'ouverture de contrat d'énergie de moins de 2 mois ou facture d'énergie de moins de 3 mois ou échéancier de l'année en cours (l'adresse de livraison doit être identique à celle du certificat d'immatriculation) ou dernière quittance de loyer établi par un organisme professionnel ou bail de moins de 2 mois établi par un organisme professionnel. Une carte valable 1 an (prix 45€) pourra vous être délivrée.
- Si vous êtes non imposable sur le revenu, joindre le dernier avis de non-imposition sur le revenu, la carte de stationnement résidentiel est gratuite.

2 – Obtention de la carte de stationnement résidentiel

Par Internet : téléservice disponible sur <http://www.paris.fr/stationnement>, le paiement vous sera demandé après instruction de votre demande.

Par courrier : en envoyant le formulaire, une photocopie des pièces justificatives ainsi qu'un chèque à l'ordre de « Régie Stationnement Autocars » à la Section du Stationnement sur Voie Publique – Carte de stationnement, 15 boulevard Carnot, 75583 PARIS Cedex 12. En cas de demande rejetée votre chèque vous sera retourné par courrier avec vos documents.

Sur place : sur présentation des originaux des pièces justificatives à la Section du Stationnement sur Voie Publique – Carte de stationnement, 15 boulevard Carnot à Paris 12^{ème}, métro : Porte de Vincennes. Le bureau est ouvert sans interruption du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 16 h. Modes de paiement : carte bancaire, chèque, numéraire.

3 – Changement de domicile ou de véhicule

En cas de changement de domicile ou de véhicule pendant la durée de validité de la carte, cette dernière doit être obligatoirement restituée à la Section du Stationnement sur Voie Publique.

(1) Cochez la ou les cases correspondantes